

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONCOURS « QUAND JE SERAI GRAND(e), JE SERAI... »

AVANT LE 25 MAI 2013

L'enfant (*mention obligatoire)

Nom* :

Prénom* :

Date de Naissance* : _____ Tranche d'âge** : 3-5 ans / 6-9 ans

Description Du Dessin* :

**Barrer la mention inutile

Les coordonnées du Responsable légal (*mention obligatoire)

Nom* : _____

Prénom* : _____

Email* : _____

Tél Portable* : _____

Adresse* : _____

CP* : _____ Ville* : _____

Pièces à fournir :

Pour finaliser l'inscription, merci de remplir ce formulaire d'inscription dûment renseigné et signé accompagné des pièces suivantes :

Dessin « Quand je serai grand(e), je serai... » au format A4 à remettre avec cette fiche d'inscription, à la boutique du 2, rue Ducastel, 78100 Saint-Germain-en-Laye avant le 25 Mai 2013.

Règlement du concours

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE H & CO SARL sous sa marque éditoriale HELENE ET COMPAGNIE « Viens Jouer à la Maison » au capital de 93000 euros, 529 759 698 R.C.S. VERSAILLES Franchise « Viens Jouer à la Maison » N°TVA intracommunautaire: FR 66529759698 domiciliée au 2 rue Ducastel, 78100 Saint-Germain-en-Laye organise un concours de dessin «Quand je serai grand(e), je serai... ».

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation au concours est ouverte à toute personne entre 3 et 10 ans, et est limitée à une seule participation par personne (même nom, même adresse). Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours, de même que les membres de leur famille, La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par la société organisatrice H & CO.

Les demandes de participation incomplètes, non conformes au règlement ou reçues après la date limite de participation ne seront pas prises en considération.

ARTICLE 3 : ACCES ET DUREE

L'inscription au concours est ouverte du 13/05/2013 au 25/05/2013 inclus. (La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat).

Le concours est annoncé via les supports suivants :

- Le site de Viens Jouer à la Maison/Saint-Germain-en-Laye, accessible à l'adresse suivante :

<http://www.viensjoueralamaison-stgermain.com/>

- Le blog HELENE ET COMPAGNIE accessible à l'adresse suivante :

<http://www.h-andco.com>

- La page Facebook Viens Jouer à la Maison/Saint-Germain-en-Laye accessible à l'adresse suivante:

<https://www.facebook.com/ViensJouerALaMaison.SaintGermainEnLaye>

- Le blog d'Isabelle Kessedjian accessible à l'adresse suivante :

<http://isabellekessedjian.blogspot.com>;

H & CO se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le concours et la dotation mise en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 4 : PRINCIPE DU JEU ET MODALITES DE PARTICIPATION

4.1 Principe du jeu :

Le concours porte sur la réalisation de dessins « Quand je serai grand(e), je serai... » en format A4, inédits et originaux conçus dans le cadre du concours soit du 13 mai 2013 au 25 mai 2013.

4.2 Modalités de participation :

Pour participer au concours, chaque participant devra :

- se rendre sur le blog H&CO pour télécharger la fiche d'inscription ou venir la chercher chez Viens Jouer à la Maison au 2, rue Ducastel, 78100 Saint-Germain-en-Laye à partir du 13 Mai 2013.

- réaliser un dessin inédit et original en format A4 sur le thème: « Quand je serai grand(e), je serai... » Sachant que la participation est limitée à une création par participant ;

- déposer en boutique au 2, rue Ducastel le dessin avec la fiche d'inscription entre le 13 et 25 Mai 2013 inclus.

4.3 Participations valides :

H & CO s'autorise à ne pas prendre en compte en tant que participation les créations qui ne répondent pas aux conditions du règlement.

- Les participations valides seront celles sélectionnées par Mme Héléne Fichet, gérante de la société H&CO.

Les participations par courrier, envoi postal des créations ou tout autre moyen que celui énoncé ci-dessus ne seront pas acceptées et rendront la participation invalide.

Chaque participant au concours, autorisé H&CO à relayer sa création inédite et originale sur différents supports de communication dans un but de promotion du concours.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS JURY :

Parmi l'ensemble des participations valides telles que définies à l'article 4.3 pour chaque dessin, conforme au présent règlement et reçues avant la date limite de clôture du concours le 26/05/2013, le jury élira 4 gagnants soit 4 créations inédites et originales parmi les meilleures créations (soit deux gagnants par tranche d'âge : 1 fille-1 garçon chez les 3-5 ans/1 fille-1 garçon chez les 6-9 ans)

. Ce jury se réunira avant le 26/05/2013.

Le jury sélectionnera les créations les plus inédites et les plus originales par rapport au thème du concours

Le jury sera composé de 4 professionnels des arts (fournisseurs, éditeurs, journalistes, professeurs). Ce nombre est donné à titre indicatif, H&CO se

réserve le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre des membres composant le jury.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Prix : Chaque gagnant dont la création inédite et originale a été retenue par le jury gagnera un tableau de la collection d'Isabelle Kessedjian « Quand je serai grand(e), je serai... » 30x30.

Les créations retenues par le jury seront photographiées en vue de leur publication sur le blog d'isabelle Kessedjian et de Viens Jouer à la Maison de Saint-Germain-en-Laye.

La liste des gagnants sera publiée sur le blog HELENE ET COMPAGNIE accessible à l'adresse suivante :

<http://www.h-andco.com>, le site de Viens Jouer à la Maison-Saint-Germain-en-Laye accessible à l'adresse suivante

<http://www.viensjoueralamaison-stgermain.com/> et la page Facebook Viens Jouer à la Maison Saint-Germain-en-Laye accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/ViensJouerALaMaison.SaintGermainEnLaye>

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ».

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Par les présentes les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des organisateurs du concours et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : H&CO « Concours Quand je serai grand(e) » – 2 rue DUCASTEL, 78100 Saint-Germain-en-Laye.

ARTICLE 8 : COPIE DU PRESENT REGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 9 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par H&CO. Tout litige né à l'occasion du présent concours sera soumis aux tribunaux compétents.

Autorisation des parents

Je soussigné Mr/ Mme _____ autorise mon enfant _____ à participer au concours « Quand je serai grand(e), je serai... ».

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Fait à : _____ le _____